

PROCES VERBAL

Conseil Municipal de Jujurieux

Du mardi 6 juin 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Madame Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT (arrivée à 20h09), Fabienne FASQUELLE et Christine FUNAZZI.

Absents représentés :

- Odile ARBILLAT représentée par Nathalie CURTINE
- Laure MARTIN représentée par Joël BROYER
- Christophe EUSEBE représenté par Fabienne FASQUELLE

Absents : Nathan DI MENNA et Jean-Luc DORMANT

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Date de la convocation : 2 juin 2023

Monsieur Frédéric MONGHAL ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. SUPPRESSION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire souhaite supprimer un point à l'ordre du jour concernant la demande d'une subvention auprès du Département de l'Ain concernant l'aménagement du parvis de l'église car le devis concernant ce projet n'a pas été reçu.

- *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de ce point à l'ordre du jour.*

3. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe que monsieur Joseph CARTIGNY a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal au 1^{er} juin 2023 compte tenu de son déménagement dans une autre commune. Cette démission est définitive et a été transmise à la Préfecture de l'Ain. Madame le Maire précise que le tableau du Conseil Municipal sera modifié et transmis également en Préfecture. Elle le remercie de son investissement auprès de la Commune.

- Le Conseil Municipal prend acte de la démission de monsieur Joseph CARTIGNY.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

- *Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.*

5. APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Madame le Maire informe que la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable pour la Commune de Jujurieux a été confiée au bureau d'études Nicot Ingénieurs Conseils. L'étude consistait à réaliser un état des lieux précis et objectif de l'alimentation en eau potable de la commune et de proposer des solutions techniques pour permettre aux élus d'élaborer un programme opérationnel hiérarchisé permettant notamment une fiabilisation et une amélioration du rendement. Les objectifs principaux sont :

- La mise en conformité des ouvrages et amélioration du traitement ;
- La réduction des risques sanitaires (déconnexion physique des réserves incendie ; suppression des branchements plomb ; remplacement des conduites à risque concernant le relargage des CVM) ;
- L'amélioration du rendement (amélioration du comptage ; renouvellement des réseaux anciens).

Certains élus s'interrogent sur la faisabilité de ces travaux par rapport aux coûts prévus dans ce schéma et à la capacité de financement par la commune.

Monsieur Jacques GROSGURIN souligne que ce schéma permet de hiérarchiser les priorités et d'avoir une feuille de route des travaux à réaliser dans les années à venir. Il rappelle que le transfert de compétences est prévu en 2026 mais qu'il est préférable de lancer les études et travaux de certains projets avant ce transfert afin d'améliorer le rendement et éviter de payer des pénalités. Madame le Maire souligne que peu de communes de la CCRAPC ont réalisé leurs schémas directeurs alors qu'ils permettent d'avoir une vision à long terme des travaux à faire.

Monsieur Jacques GROSGURIN informe que le projet relatif aux travaux situés sur la rue Bir Hakeim/RD12 sera lancé prochainement et permettra d'améliorer les divers réseaux (eau potable, incendie et assainissement). Il rappelle que les travaux inscrits dans ce schéma sont cohérents avec ceux prévus dans le schéma directeur d'assainissement.

Monsieur Joël BROYER demande si un étalement dans le temps est possible pour pouvoir financer ces travaux. Il est rappelé que la Commune paye des amendes si le rendement est mauvais et qu'il convient d'agir. Madame le Maire souligne que certains secteurs sont fuyards (notamment Rue Bir Hakeim) car les réseaux sont anciens et fragilisés.

Madame Christine FUNAZZI pense qu'il serait opportun de récupérer les eaux pluviales afin de faire des réserves pour pallier aux sécheresses à venir. Madame le Maire souligne qu'il conviendrait pour cela d'acquérir des réserves foncières et de pouvoir financer des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales qui ne sont pas subventionnés.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de travaux ainsi que l'échéancier de réalisation proposé dans ce schéma directeur d'eau potable.*

La synthèse des propositions de travaux et l'échéancier de réalisation seront annexés à ce procès-verbal.

6. APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Madame le Maire informe que la réalisation d'un schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie pour la Commune de Jujurieux a été confiée au bureau d'études Nicot Ingénieurs Conseils. Conformément au règlement de la DECI de l'Ain, cette étude a pour objectif de :

- qualifier les différents risques à couvrir sur le territoire communal ;
- faire l'inventaire des points d'eau incendie disponibles sur la commune ;
- vérifier l'adéquation entre les points d'eau existants pour la DECI et les risques à défendre.

Madame Laurence MOUROT s'interroge sur la faisabilité et l'utilité de ce schéma qui comporte l'implantation de nombreuses bâches de réserves incendies sur le territoire, des acquisitions foncières à prévoir et un coût de travaux élevé. Elle souligne également que des grandes quantités d'eau seront stockées dans ces bâches alors que l'Etat demande aux usagers d'économiser davantage cette ressource compte tenu des problématiques de sécheresse.

Madame le Maire rappelle que ce schéma permet d'avoir un état des lieux des risques actuels et des besoins pour couvrir le territoire afin d'informer les pompiers en cas d'intervention sur la Commune pour qu'ils puissent déployer les moyens humains et matériels. Elle précise que d'autres solutions pourront être envisagées en fonction des travaux qui seront réalisés dans les années à venir sur le réseau d'eau potable.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix CONTRE – C.FUNAZZI et 1 ABSTENTION – L.MOUROT), approuve les propositions de travaux ainsi que l'échéancier de réalisation, proposé dans ce schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie.*

La synthèse des propositions de travaux et l'échéancier de réalisation seront annexés à ce procès-verbal.

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN ET AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU – TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET REQUALIFICATION DE LA RUE BIR HAKEIM/RD12

Suite à la réalisation des schémas directeurs eau potable, DECI, et assainissement, Madame le Maire propose de lancer le projet relatif aux travaux à réaliser sur le secteur Courbatière (RD12) et Bir Hakeim qui consiste à mettre en séparatif les réseaux d'assainissement et à renouveler le réseau d'eau potable tout en améliorant la couverture DECI. Cette rue étant un secteur « fuyard », ces travaux permettront d'améliorer le rendement d'eau potable et de limiter les eaux parasites dans les réseaux d'assainissement.

Suite à l'étude réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, le chiffrage est le suivant :

- Réseaux d'assainissement = 745 169,77 € HT. Le linéaire concerné est d'environ 1 100 ml ;
- Réseaux de distribution de l'eau = 436 917,31 € HT. Le linéaire concerné est d'environ 853 ml.

Afin de pouvoir financer ce projet, Madame le Maire souhaite solliciter les subventions auprès :

- Du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation avec les communes,
- De l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération présentée ci-dessus ainsi que les modalités de financement et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau.*

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR, AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AIN – TRAVAUX DE REGENERATION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET ECLAIRAGE DU STADE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Madame le Maire rappelle le travail en cours entre plusieurs communes concernant la rédaction d'une convention pour la prise en charge des coûts d'investissement et des charges de fonctionnement pour la rénovation des terrains de football sur le territoire. Elle précise que les communes concernées par cette convention sont : Poncin, Neuville-sur-Ain et Jujurieux. Le club ORA (Olympique des Rives de l'Ain) rayonne sur plusieurs communes de la Communauté de Communes et compte 250 adhérents (dont la moitié de jeunes) au sein de son association.

Afin de pouvoir maintenir l'activité de ce club et faire des économies d'électricité et d'eau, Madame le Maire précise que des travaux de régénération du terrain de football et d'éclairage du stade sont nécessaires sur la Commune de JUJURIEUX. Pour financer ce projet, elle souhaite demander des subventions auprès de plusieurs partenaires à savoir :

- L'Etat dans le cadre de la DETR ;
- La Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Schéma de Cohérence Régionale Football ;
- Le Département de l'Ain dans le cadre de la transition écologique ;
- La Fédération Française de Football (à voir).

Elle présente le plan de financement ci-dessous :

- Travaux de modernisation de l'éclairage du stade : 53 298 € HT
 - Travaux de régénération du terrain de football engazonné : 11 632 € HT
- Soit un total de : 64 930 € HT

SOURCES	MONTANT HT	TAUX SUBVENTION
Fonds propres	19 479 €	30 %
Etat (DETR)	12 986 €	20 %
Région (Schéma de Cohérence Régionale Football)	12 986 €	20 %
Conseil Départemental (Transition écologique)	19 479 €	30 %
TOTAL HT	64 930 €	100 %

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération présentée ci-dessus ainsi que ces modalités de financement et sollicite les aides auprès des partenaires (Etat, Région, Département) pour cette opération.*

9. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET LA REQUALIFICATION DE LA RUE BIR HAKEIM/RD 12

Madame le Maire propose de lancer les procédures de consultation de maîtrise d'œuvre (Voirie et Réseaux Humides) nécessaires à la réalisation des travaux Rue Bir Hakeim/RD12 ainsi que la validation du programme global. Elle présente l'enveloppe financière globale prévue pour cette opération qui a été établie par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain :

Volet Voirie

- de 341 000 € HT de travaux
- de 29 410 € HT d'études

Volet Eau et Assainissement

- de 1 450 347 € HT de travaux
- de 116 500 € HT d'études

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de l'opération globale pour la mise en œuvre de travaux sur les réseaux humides et la requalification de la Rue Bir Hakeim/RD12 et autorise le Maire à organiser la procédure de consultation de chaque maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ainsi qu'à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ces marchés et à leurs exécutions.*

10. TARIF DES REPAS DE LA CANTINE MUNICIPALE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Madame Nadège DESCHAMPS informe que la commission scolaire s'est réunie et propose d'augmenter les prix des repas de la cantine municipale à compter du 1^{er} septembre 2023 de la manière suivante :

- Repas réservé dans les délais : 4,40 € (au lieu de 4 € actuellement)
- Repas réservé hors délais ou sans réservation : 8 €

Elle souligne qu'aucune augmentation n'a été faite depuis septembre 2017 et que la commune est déficitaire depuis plusieurs années par rapport au coût d'achat. Le prestataire actuel fournit les repas en liaison chaude contrairement à la plupart des cantines scolaires et par conséquent le prix d'achat est supérieur mais les repas sont de meilleures qualités.

Par ailleurs, elle propose d'appliquer un tarif de 1,50 € pour les enfants bénéficiant d'un repas « projet accueil individualisé – PAI » afin de participer aux frais des locaux et de personnel.

Madame Fabienne FASQUELLE précise que les prix des repas des communes voisines sont supérieurs à 4,40 € et qu'il conviendra de prévoir des augmentations plus progressives dans les années à venir afin de prendre en compte les frais de fonctionnement de ce service.

Madame Nadège DESCHAMPS informe qu'une communication auprès des parents sera transmise avant la fin d'année scolaire.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2023 comme précisé ci-dessus.*

11. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT – COMMUNE DE BOYEUX-SAINT-JEROME

La commune de Boyeux-Saint-Jérôme verse chaque année à la commune de Jujurieux une somme forfaitaire par élève (enfant scolarisé à l'école publique Charles Juliet de Jujurieux et habitant Boyeux-Saint-Jérôme).

Madame Nadège DESCHAMPS informe que suite au calcul relatif au forfait communal, il est proposé de fixer la participation financière de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement - école primaire (année scolaire 2022-2023) : 360 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2022-2023) : 1 110 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2023-2024) : 45 € par enfant

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale de la commune de Boyeux-Saint-Jérôme aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires de l'école publique Charles Juliet comme défini ci-dessus.*

12. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE JUJURIEUX

La commune de Jujurieux verse chaque année à l'école privée Saint Joseph une somme forfaitaire par élève (enfant de 3 ans et plus, scolarisé à l'école privée Saint Joseph et habitant à Jujurieux).

Madame Nadège DESCHAMPS informe que suite au calcul relatif au forfait communal, il est proposé de fixer la participation financière de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement - école primaire (année scolaire 2022-2023) : 360 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2022-2023) : 1 110 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2023-2024) : 45 € par enfant :

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires de l'école privée St Joseph comme défini ci-dessus.*

13. AVIS SUR LA MISE EN VENTE PAR LA SEMCODA DE 15 APPARTEMENTS « LA COURBATIERE »

Madame le Maire informe que par courrier reçu en date du 26/04/2023 la SEMCODA sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant la mise en vente de 15 appartements situés dans l'immeuble collectif « La Courbatière ».

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la mise en vente de 15 appartements situés dans l'immeuble collectif « La Courbatière ».*

14. ECHANGE PARCELLAIRE HAMEAU DE CHAUX POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS

Madame Laure MARTIN, conseillère municipale, absente représentée pour cette séance, est propriétaire de la parcelle concernée. Sa procuration n'a pas été prise en compte dans le vote de cette délibération.

Madame le Maire informe qu'un bornage a été effectué et qu'un échange parcellaire entre la Commune et Madame Laure MARTIN est nécessaire pour pouvoir installer un abribus, financé par la Région, dans le hameau de Chaux. Le plan de bornage réalisé et la proposition d'échange parcellaire sont présentés en séance. La superficie des parcelles concernées est de 27 m². Les frais de division parcellaire (devis complémentaire) et les frais d'acte authentique seront pris en charge par Madame Laure MARTIN.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder une partie de la parcelle C601 et C602 pour une superficie totale de 27 m² à Madame Laure MARTIN et décide d'acquérir une partie de la parcelle C600 appartenant à Madame Laure MARTIN, d'une superficie totale de 27 m².*

15. DENOMINATION DE RUES

En complément de la délibération prise lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire précise qu'il convient de rajouter la dénomination d'une nouvelle rue à venir suite au dépôt d'un permis d'aménager. Elle propose de l'intituler « impasse du Pré de Roche ».

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nom attribué à la nouvelle voie communale « impasse du Pré de Roche ».*

16. INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à des problèmes techniques au niveau des pompes et au manque de parents bénévoles pour l'accompagnement des sorties, les enfants des écoles ne bénéficieront pas de la piscine au mois de juin cette année.
- Afin de réaliser des économies d'énergies, l'Espace Culturel sera fermé durant la période hivernale (mi-décembre jusqu'au mois de mars).
- Monsieur Stéphane COLETTI a rejoint l'équipe du service technique en tant que renfort « eau et assainissement ».
- Les rapports suivants sont à disposition en mairie sur demande :
 - o Eclairage public – SIEA
 - o OPAH 2022
 - o CCI de l'Ain
 - o Centre Social Le Cocon
- Le recensement de la population se déroulera du 18/01/2024 au 17/02/2024. Il conviendra de désigner un coordonnateur qui sera en lien avec les agents recenseurs à recruter.
- Une journée conviviale est proposée par la CCRAPC aux élus le dimanche 24 septembre prochain. L'inscription doit être transmise à Madame le Maire.
- La mission de la conseillère numérique se terminera fin octobre. Le bilan a été effectué et beaucoup de personnes ont déjà pu bénéficier de ce service ainsi que des ateliers proposés durant l'année.
- La manifestation « Sur un Air de Famille » se déroulera ce samedi 10 juin dans le parc à Neuville-sur-Ain.
- La Commune a participé au concours organisé par le Progrès « mon beau village » mais n'a pas été retenue.


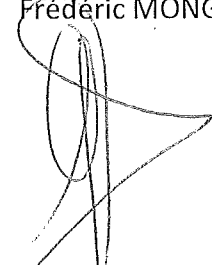

17. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Nathalie CURTINE :
 - o transmet la demande du Dc Arthaud qui souhaite que l'éclairage public au niveau de la pharmacie/cabinet médical soit remis en route afin de faire face aux incivilités actuelles sur ce secteur. Madame le Maire souligne qu'elle a porté plainte suite à l'incendie de la « boîte à lire » mais précise qu'il n'est techniquement pas possible de remettre la lumière sur une seule partie de l'éclairage public.
 - o informe que les horaires de la déchetterie ont changé pour la période d'été.
- Madame Fabienne FASQUELLE souligne le problème d'accès au niveau du parc et le mécontentement des résidents de la maison de retraite. Madame le Maire informe qu'une réunion est prévue avec la directrice de la maison de retraite afin de fermer le portail d'accès à la résidence.
- Madame Joëlle PELLUET demande s'il est possible de fermer l'abri après le bac à Vieillard par des pierres ou des chaînes car des personnes stationnent à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h15.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 18 juillet à 20h.

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 28/07/2023

SIGNATURES	
Le Maire Anne BOLLACHE	Le Secrétaire de Séance Frédéric MONGHAL
	
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 28/07/2023